

Commission du STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion par mail en date du 22 Juillet 2020

Présidence : Patrice LAVIGNON

Ont participé : Mrs Patrick BAILLEUL - Jean-Claude DAGBERT - Claude FOURNIER - Philippe MORIN DE LA MARE - Patrick QUENIART - Philippe VERCOUTRE

La commission suite à une réclamation constate un oubli dans la liste des clubs pouvant avoir droit à deux mutés supplémentaires lors de la saison 2020/2021.

La nouvelle liste s'établit comme

500292	U.S. MONTREUIL S/MER
501103	U.S. OUVRIERE RINXENT
501227	A.S. AUDRUICQ
523499	U.S. VERCHOCQ ERGNY HERLY
530987	U.S. BLARINGHEM
538710	LONGFOSSE F.C.L.

Les décisions ci-dessus seront portées à la connaissance des clubs concernés.

Rappel

Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales. L'attribution de ces affectations est à envoyer au District (direction@cotedopale.fff.fr) pour le 20 août 2020 dernier délai.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président, Patrick LAVIGNON

Le secrétaire, Patrick QUENIART